



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00419

Numéro SIREN : 810 015 057

Nom ou dénomination : A BOUDOUR

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2017 sous le numéro de dépôt B2017/002381

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/002381**
n°de gestion : **2015B00419**
n°SIREN : **810 015 057 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 23/02/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A BOUDOUR - Société par actions simplifiée
22 place Jean Moulin 38000 Grenoble -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2015

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1291444

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2016

Désignation de l'entreprise <u>A BOUDOUR</u>				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise <u>22 place Jean Moulin 38000 GRENOBLE</u>							
SIREN <u>8 1 0 0 1 5 0 5 7</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 1</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>0</u>			
				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 5</u>			
ACTIF							
				Brut 1			
				Amortissements-Provisions 2			
				Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012			
		Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *		028	5 000	030	194	4 806
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	5 000	048	194	4 806
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	6 000	070	6 000	
		Autres* (3)	072	3 230	074	3 230	
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	3 587	086	3 587	
	Charges constatées d'avance*		092	094			
Total II		096	12 817	098	12 817		
Total général (I + II)			110	17 817	112	194	17 622
PASSIF							
				Exercice N 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	4 000		
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)			132			
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136	9 208		
	Provisions réglementées Reçu(e) au Greffe le :			140			
Total I			142	13 208			
Provisions pour risques et charges 22 FEV. 2017			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours sous le n° <u>2384</u>			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)			172	4 414		
Produits constatés d'avance			174				
Total III			176	4 414			
Total général (I + II + III)			180	17 622			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	5 000
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Signé en original

[Signature]

Désignation de l'entreprise		A BOUDOUR		Néant ☐			
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018			
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 1 5			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210			
	Production vendue { biens services* } dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
		217		218	82 233		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée*			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230			
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	82 233	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises)*			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	9 676		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier :)			242	33 799		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244			
	Rémunérations du personnel*			250	17 177		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	10 253		
	Dotations aux amortissements*			254	194		
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262			
				260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	71 099		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	11 134	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	302		
Produits exceptionnels (IV)	290		Charges exceptionnelles (VI)	300			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	1 625		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	9 208	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	9 208		
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		8 000			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318					
	Provisions non déductibles*	322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexes A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138		
	Dont divers ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	350	
	Créance due au report en arrière du déficit				346		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	17 208
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356					
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	17 208

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

Signé en original

SASU A.BOUDOUR
22 Place Jean Moulin
38000 Grenoble
Siret : 81001505700013

PROCÈS-VERBAL
(Décisions de l'associé unique du 16 Octobre 2016)

Monsieur BOUDOUR Abdelkrim

L'an deux mille Seize, le seize Octobre à Grenoble,

L'actionnaire de la société SASU A.BOUDOUR au capital de 4000€ BOUDOUR Abdelkrim, demeurant au 06, rue Claude Genin – 38100 Grenoble, s'est réuni à Fontaine, en assemblée ordinaire sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Etait Présent :

- Monsieur BOUDOUR Abdelkrim
Demeurant 06, rue Claude Genin – 38100 Grenoble
Titulaire de 100 parts,

L'assemblée est présidée par Monsieur BOUDOUR Abdelkrim, associé-gérant.

Il constate que l'associé présent possède 100 parts sociales, soit la totalité des parts sociales et, qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
Quitus de la gérance,
- Affectation des résultats de l'exercice.

Après réflexion, le président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

J. G. a ougal



PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par 9208 Euros de bénéfice. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée

DEUXIÈME DÉCISION

Les comptes faisant apparaître 9208 € de bénéfice, l'associé unique décide de l'affecter de la manière suivante :

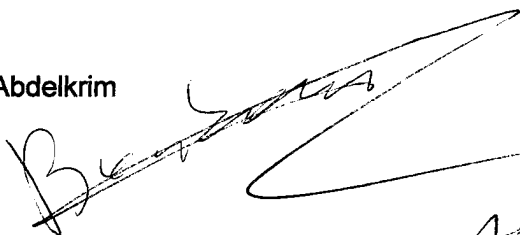
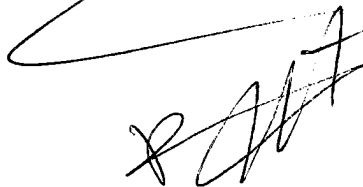
- 400 euros au compte « réserve légale »
- 8808 euros au compte « autre réserve »

TROISIÈME DÉCISION :

L'associé unique déclare qu'aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Le gérant,
BOUDOUR Abdelkrim



Suj. en original.